

Résumé :

Norme de prestation de services accessibles et norme d'accessibilité en matière d'emploi



BRITISH
COLUMBIA

Introduction

Le Comité provincial en matière d'accessibilité a formulé des recommandations sur des ébauches de normes qui permettront d'éliminer et de surmonter les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer d'égale manière au marché du travail et d'accéder aux services dans la collectivité.

Le présent document expose un résumé des recommandations proposées par le Comité provincial en matière d'accessibilité concernant la norme de prestation de services accessibles et la norme d'accessibilité en matière d'emploi. Les recommandations concernant la norme de prestation de services accessibles visent à éliminer les obstacles dans l'environnement physique et virtuel afin de garantir que les événements, les activités, les conseils et le processus d'achat de biens sont offerts de façon accessible. Les recommandations concernant la norme d'accessibilité en matière d'emploi visent à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'embauche, à la formation et au maintien en poste.

Les normes proposées reposent sur des dispositions, des lois et des règlements relatifs aux normes d'accessibilité dans d'autres collectivités, ainsi que sur les lois et les règlements provinciaux en vigueur en Colombie-Britannique. Chaque norme proposée a été regroupée en trois grands domaines thématiques.

Norme de prestation de services accessibles

1. Organisations accessibles

Le Comité provincial en matière d'accessibilité propose 11 recommandations sur ce thème. Les recommandations visent à s'assurer que les organisations sont inclusives et responsables, qu'elles exercent leurs activités d'une manière qui convient aux personnes handicapées et qu'elles offrent des mesures d'adaptation sur demande. Par exemple, les organisations doivent :

- » Fournir gratuitement toutes les fonctions d'accessibilité
- » Communiquer les changements ou les interruptions de services
- » Veiller à ce que le personnel soit formé pour servir les personnes handicapées et favoriser leur accès à des mesures d'adaptation

2. Autonomiser les personnes handicapées et reconnaître qu'elles sont les experts de leur propre expérience

Le Comité provincial en matière d'accessibilité propose cinq recommandations sur ce thème qui permettront aux personnes handicapées de faire des choix éclairés concernant leur propre vie. Les organisations peuvent faciliter l'accès indépendant aux services en :

- » Éliminant les obstacles dans les environnements physiques et virtuels
- » Proposant des solutions de rechange à leur modèle de prestation de services
- » Collaborant avec les personnes handicapées pour créer des plans d'intervention d'urgence inclusifs

3. Éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées

Le Comité provincial en matière d'accessibilité propose quatre recommandations sur ce thème. Celles-ci mettent l'accent sur la responsabilité de l'organisation de faciliter la disponibilité et l'utilisation d'outils et de stratégies d'adaptation, ainsi que d'offrir différents choix aux personnes handicapées sur le mode d'accès aux services. Les personnes de soutien, les chiens-guides, les chiens d'assistance et les appareils fonctionnels doivent être accueillis dans tous les lieux. Les gens ne devraient pas faire face à des obstacles ou payer des frais supplémentaires pour utiliser ces mesures d'adaptation.

Recommandations relatives à la norme d'accessibilité en matière d'emploi

1. Recrutement et embauche

Le Comité provincial en matière d'accessibilité propose deux recommandations sur ce thème. Le but de ces recommandations est de s'assurer que les gens peuvent prendre des décisions éclairées pour déterminer si le travail sera inclusif et accessible pour eux et de postuler des emplois sans qu'ils se heurtent à des obstacles. Par exemple, les employeurs doivent informer les candidats des mesures d'adaptation offertes à toutes les étapes du processus de recrutement et de sélection ainsi que dans le poste. Les employeurs ne doivent pas demander de preuve d'incapacité à un candidat.

2. Accessibilité au travail

Le Comité provincial en matière d'accessibilité propose 12 recommandations sur ce thème. L'objectif de celles-ci est de s'assurer que le personnel handicapé peut participer à tous les aspects de l'emploi—de l'intégration et de la formation au rendement au travail et à la gestion du rendement— sans difficulté. Voici des exemples de création d'un milieu de travail accessible :

- » Offrir des communications dans divers formats audio/visuels en temps opportun
- » Travailler avec le personnel pour élaborer des plans d'adaptation individuels
- » Veiller à ce que la planification d'urgence comprenne le personnel handicapé
- » Dispenser de la formation dans des formats accessibles

3. Rendre l'organisation inclusive

Le Comité provincial en matière d'accessibilité propose cinq recommandations sur ce thème. Ces recommandations visent à s'assurer que les employeurs établissent des politiques qui favorisent des environnements et des pratiques accessibles et protègent les gens contre la discrimination. En offrant de façon proactive des mesures d'adaptation, en discutant de politiques inclusives, en offrant une rémunération et des avantages sociaux équitables aux personnes handicapées et en collaborant avec les syndicats pour veiller à ce que les conventions collectives ne créent pas d'obstacles, les employeurs peuvent créer une culture d'inclusion et d'accessibilité pour tout le personnel.

Réussir la mise en œuvre

Le Comité provincial en matière d'accessibilité sollicite des commentaires sur les types de ressources qui aideraient les organisations à mettre en œuvre les recommandations proposées. Il pourrait s'agir notamment de listes de contrôle, de politiques modèles, de formation et d'autres mesures de soutien.

Le Comité provincial en matière d'accessibilité souhaite également savoir quels éléments des normes pourraient être appliqués plus rapidement et lesquels pourraient prendre plus de temps. Reconnaissant que certaines des recommandations pourraient ne pas convenir à toutes les organisations, le Comité provincial en matière d'accessibilité utilisera les commentaires des personnes et des organisations pour éclairer ses conseils au gouvernement concernant la portée de l'application des normes proposées. Il existe diverses façons de faire part de vos commentaires, notamment en répondant au sondage sur les normes d'accessibilité.

